Annexe

(1) Source: Statistique Canada, Division de la démographie, Section des estimations démographiques.

(2) Sources: Statistique Canada, Recensement 1996, Origine ethnique: Le Pays (93-315). Compilation du SAIC.

Statistique Canada, Recensements 1996 et 2001, Population selon la langue maternelle.

Note : La population d'origine britannique comprend la catégorie « origine unique britannique », la catégorie « origines multiples britanniques » et une répartition au prorata de la catégorie « Britanniques et Français ». Le même traitement est appliqué à la population d'origine française. Le groupe « Britanniques et Français » est réparti proportionnellement aux groupes « Britanniques » et « Français » selon leur importance respective dans chaque province. Les statistiques de l'ensemble du Canada représentent la somme des statistiques des provinces et territoires.

L'introduction dans le recensement de 1996 de la notion d'« origine canadienne » ne permet plus d'obtenir l'origine selon la notion des peuples fondateurs; le SAIC en a fait une compilation spéciale en répartissant aussi l'origine canadienne selon une pondération par province et territoire.

(3) Source : Statistique Canada, Division de la démographie, Section des estimations démographiques.

(4) Source: Statistique Canada, Division de la démographie, Section des estimations démographiques.

(5) Source: Statistique Canada, Recensement 2001, Chiffres des populations et des logements (93-357).

(6) Source: Statistique Canada, La population active (71-001). Les données mensuelles sont des estimations désaisonnalisées.

(7) Source : Statistique Canada, L'indice des prix à la consommation (62-001-XPB). Les indices des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont ceux de Yellowknife et de Whitehorse.

(8) Source : Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux, estimations annuelles; Comptes nationaux des revenus et dépenses, estimations trimestrielles.

(9) Source: Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux, estimations annuelles.

(10) Source: Statistique Canada, Investissements privés et publics au Canada (61-205 et 61-206).

(11) Sources : Colombie-Britannique - Le discours du budget, le 21 février 2006.

Alberta - Le discours du budget, le 22 mars 2006.

Saskatchewan - Le discours du budget, le 6 avril 2006.

Manitoba - Le discours du budget, le 6 mars 2006.

Ontario - Le discours du budget, le 23 mars 2006.

Québec - Le discours du budget, le 23 mars 2006 et Rapport mensuel des opérations financières au 31 août 2006.

Nouveau-Brunswick - Le discours du budget, le 28 mars 2006.

Nouvelle-Écosse - Le discours du budget, le 9 mai 2006.

Île-du-Prince-Édouard - Le discours du budget, le 30 mars 2006.

Terre-Neuve et Labrador - Le discours du budget, le 30 mars 2006.

Territoires du Nord-Ouest - Le discours du budget, le 2 février 2006.

Nunavut - Le discours du budget, le 22 février 2006.

Yukon - Le discours du budget, le 30 mars 2006.

Canada - Le discours du budget, le 2 mai 2006 et Tableaux de référence financiers, septembre 2006.

(12) Note : Les ajustements aux totaux des revenus et dépenses de certains budgets s'expliquent de la façon suivante :

Colombie-Britannique - Coussin pour imprévus et provisions pour les négociations.

Alberta - Transferts au compte capital. (Le *Alberta 2005 Resource Rebate* de 1,320 millions de dollars n'apparaît pas au budget 2005, ni aux revenus ni aux dépenses.)

Manitoba - Total des transferts interfonds (Remboursement de la dette, stabilisation des recettes et réduction des délais d'attente en santé)

Ontario - Réserve.

Québec - Résultats nets des organismes consolidés.

Nouveau-Brunswick - Les investissements bruts moins les recettes en capital et les charges d'amortissement.

Nouvelle-Écosse - Revenus nets des sociétés d'État et ajustements comptables.

Terre-Neuve et Labrador - Revenus nets des entreprises gouvernementales.

Territoires du Nord-Ouest - Suppléments moins les crédits périmés.

Nunavut - Suppléments moins les crédits périmés.

Yukon - Dispositions d'actifs, réserve pour imprévus et recouvrements.

Fédéral - Remboursement de la dette.